

1

## BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : SIMO INTERNATIONAL Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois \* 1 2

Adresse de l'entreprise 7&amp;9 Route des Champs Fourgons 92230 GENNEVILLIERS Durée de l'exercice précédent \* 1 2

Numéro SIRET\* 3 3 1 6 9 2 6 6 5 0 0 0 6 9 Néant  \*

				Exercice N clos le, 3 1 1 2 2 0 1 5		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	10 200	AG	10 200	
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	Terrains	AN		AO		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	70 169	AS	65 941	
	Autres immobilisations corporelles	AT	862 674	AU	696 802	
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU	72 000	CV	72 000	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Créances rattachées à des participations	BB	274 799	BC	274 799	
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	155 118	BI	155 118	
	<b>TOTAL (II)</b>	<b>BJ</b>	<b>1 444 961</b>	<b>BK</b>	<b>1 119 742</b>	<b>325 219</b>
	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
		En cours de production de biens	BN		BO	
En cours de production de services		BP		BQ		
Produits intermédiaires et finis		BR		BS		
Marchandises		BT	5 717 955	BU	420 987	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	1 833	BW	1 833	
Créances		BX	1 521 850	BY	1 521 850	
ACTIF CIRCULANT	Autres créances (3)	BZ	167 671	CA	167 671	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres: .....)	CD		CE		
DIVERS	Disponibilités	CF	505 748	CG	505 748	
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	34 509	CI	34 509	
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>CJ</b>	<b>7 949 566</b>	<b>CK</b>	<b>420 987</b>	<b>7 528 579</b>
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN	398		398	
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>	<b>CO</b>	<b>9 394 925</b>	<b>1A</b>	<b>1 540 729</b>	<b>7 854 196</b>

Renvois : (1) Dont droit au bail : (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : \* Immobilisations : Stocks : Créances :

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise		SIMO INTERNATIONAL		Néant <input type="checkbox"/> *		
			Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .. 1 600 000 ..)	DA	1 600 000			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ....	DB				
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input style="width: 50px;" type="text" value="EK"/> )	DC				
	Réserve légale (3)	DD	160 000			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE				
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input style="width: 50px;" type="text" value="B1"/> )	DF				
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input style="width: 50px;" type="text" value="EJ"/> )	DG	2 962 667			
	Report à nouveau	DH				
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	194 717			
	Subventions d'investissement	DJ				
	Provisions réglementées *	DK				
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	4 917 384			
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
Avances conditionnées		DN				
<b>TOTAL (II)</b>		DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	398			
	Provisions pour charges	DQ				
	<b>TOTAL (III)</b>	DR	398			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS				
	Autres emprunts obligataires	DT				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	380 818			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input style="width: 50px;" type="text" value="EI"/> )	DV				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	37 733			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 126 637			
	Dettes fiscales et sociales	DY	270 161			
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	1 078			
	Autres dettes	EA	1 092 081			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	27 057			
<b>TOTAL (IV)</b>	EC	2 935 564				
	Ecarts de conversion passif *	ED	850			
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	7 854 196				
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB				
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC			
		Écart de réévaluation libre	ID			
		Réserve de réévaluation (1976)	IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF				
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 879 586				
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	345 921				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SIMO INTERNATIONAL

Néant  \*

		Exercice N						
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	3 060 941	FB	5 879 101	FC	8 940 042	
	Production vendue	{ biens * services*	FD		FE		FF	
			FG	73 720	FH		FI	73 720
	<b>Chiffres d'affaires nets*</b>	FJ	3 134 661	FK	5 879 101	FL	9 013 762	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	132 739	
	Autres produits (1) (11)					FQ	650	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>						FR	9 147 151
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	7 120 656	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(964 938)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	7 689	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	1 121 794	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	156 243	
	Salaires et traitements*					FY	1 041 042	
	Charges sociales (10)					FZ	386 647	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	{ - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions				GA	70 736
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	129 951
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	417	
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>						GF	9 070 238	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						GG	76 913	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)		GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)		GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	835	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	98 543	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	565	
	Différences positives de change					GN	87 847	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
<b>Total des produits financiers (V)</b>						GP	187 790	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	39 233	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	1 733	
	Différences négatives de change					GS	22 452	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
<b>Total des charges financières (VI)</b>						GU	63 417	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						GV	124 373	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>						GW	201 286	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

4

## COMPTÉ DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise <u>SIMO INTERNATIONAL</u>			Néant <input type="checkbox"/> *		
			Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	1 354	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	30 000	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC	30 113	
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>		HD	61 467	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	49 088	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	18 948	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		HG		
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>		HH	68 037	
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>			HI	(6 569)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK			
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>			HL	9 396 409	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>			HM	9 201 692	
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>			HN	194 717	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY	6 240
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	1 354
	(3)	Dont	- Crédit - bail mobilier *	HP	
			- Crédit - bail immobilier	HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ	835
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX	62 422
	(9)	Dont transferts de charges		A1	37 231
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6		
			obligatoires	A9	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N		
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
	Amendes et pénalités		1 558		
	Autres charges exceptionnelles		47 530		
	Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés et mis au		18 948		
	Produits des cessions des éléments d'actifs cédés			30 000	
	Reprise sur provisions pour risques et charges			30 113	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
			Charges antérieures	Produits antérieurs	
	Profits sur exercice antérieurs annulation dette fournis			1 354	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

(Ne pas reporter le montant des centimes)\*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

© Sage

CADRE A										IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
CADRE B										IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence			
INCORP.										TOTAL I		1		3		4			
INCORP.										TOTAL II		10 200		2		1X			
Désignation de l'entreprise : SIMO INTERNATIONAL														Néant <input type="checkbox"/> *					
Frais d'établissement et de développement										TOTAL I		CZ		D8		D9			
Autres postes d'immobilisations incorporelles										TOTAL II		KD		KE		KF			
Terrains										KG		KH		KI					
Constructions										KJ		KK		KL					
Sur sol propre [Dont Composants L9]										KM		KN		KO					
Sur sol d'autrui [Dont Composants M1]										KP		KQ		KR					
Installations générales, agencements* et aménagements des constructions [Dont Composants M2]										KS		KT		KU		3 538			
Installations techniques, matériel et outillage industriels [Dont Composants M3]										KV		KW		KX		2 279			
Autres immobilisations corporelles										KY		KZ		LA		57 071			
Installations générales, agencements, aménagements divers *										LB		LC		LD		7 600			
Matériel de transport *										LE		LF		LG					
Matériel de bureau et mobilier informatique										LH		LI		LJ					
Emballages récupérables et divers *										LK		LL		LM					
Immobilisations corporelles en cours										LN		LO		LP		70 487			
Avances et acomptes										TOTAL III		940 167		TOTAL IV		38 835			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)										ØG		1 413 449		ØH		109 323			
Participations évaluées par mise en équivalence										8G		8M		8T					
Autres participations										8U		8V		8W		38 835			
Autres titres immobilisés										IP		IR		IS					
Prêts et autres immobilisations financières										IT		IU		IV					
TOTAL IV										LQ		463 082		LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)										ØG		1 413 449		ØH		109 323			
Frais d'établissement et de développement										TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7	
Autres postes d'immobilisations incorporelles										TOTAL II		IO		LV		LW		10 200	
Terrains										IP		LX		LY		LZ			
Constructions										IQ		MA		MB		MC			
Sur sol propre										IR		MD		ME		MF			
Inst. gales, agencés et am. des constructions										IS		MG		MH		MI			
Installations techniques, matériel et outillage industriels										IT		MJ		MK		70 169			
Autres immobilisations corporelles										IU		MM		MN		636 861			
Inst. gales, agencés, aménagements divers										IV		MP		MQ		109 421			
Matériel de transport										IW		MS		MT		116 392			
Matériel de bureau et mobilier informatique										IX		MV		MW		MX			
Emballages récupérables et divers*										MY		MZ		NA		NB			
Immobilisations corporelles en cours										NC		ND		NE		NF			
Avances et acomptes										TOTAL III		IY		NG		77 811			
TOTAL III										IY		77 811		NH		932 844			
Participations évaluées par mise en équivalence										IZ		ØU		M7		ØW			
Autres participations										IØ		ØX		ØY		346 799			
Autres titres immobilisés										II		2B		2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières										I2		2E		2F		155 118			
TOTAL IV										I3		NJ		NK		501 917			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)										I4		ØK		ØL		1 444 961			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)										I4		ØK		ØL		1 444 961			

\*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION  
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

N° 2054 bis-SD 2016

Exercice N clos le 3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 1 | 5 |

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables**(art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

 Désignation de l'entreprise: SIMO INTERNATIONAL

 Néant \*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
<b>10 TOTAUX</b>						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;

b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

**CADRE B**
**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE .....

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE ..... -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE ..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise	SIMO INTERNATIONAL	Néant <input type="checkbox"/> *
-----------------------------	--------------------	----------------------------------

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	<b>TOTAL I</b>	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	<b>TOTAL II</b>	PE	10 200	PF		PG		PH	10 200
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	64 328	QA	1 614	QB	0	QC	65 941
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	550 339	QE	38 261	QF	0	QG	588 599
	Matériel de transport	QH	37 566	QI	23 877	QJ	49 187	QK	12 257
Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	98 637	QM	6 985	QN	9 676	QO	95 946
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
<b>TOTAL III</b>		QU	750 870	QV	70 736	QW	58 863	QX	762 743
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>		ØN	761 070	ØP	70 736	ØQ	58 863	ØR	772 943

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										
Immobilisations amortissables	DOTATIONS					REPRISES					Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel						
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6					
<b>TOTAL I</b>												
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1					
<b>TOTAL II</b>												
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8					
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6					
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3					
	Inst.gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2				
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9					
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7				
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5				
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3				
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1				
<b>TOTAL III</b>	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8					
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO					
<b>TOTAL IV</b>												
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV					
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ					

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

7

## PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4				
Désignation de l'entreprise <u>SIMO INTERNATIONAL</u> Néant <input type="checkbox"/> *									
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF				
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI				
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6				
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM				
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR				
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D				
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H				
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M				
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S				
	Provisions pour pertes de change	4T	565	4V	565	4W	398		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A				
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E				
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F	5H	5J	5K				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER				
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U				
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	30 113	5W	30 113	5Y			
	<b>TOTAL II</b>	5Z	30 678	TV	398	TW	30 678	TX	398
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D				
		6E	6F	6G	6H				
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5				
		9U	307 964	9V	38 835	9W	346 799		
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9				
	Sur stocks et en cours	6N	386 544	6P	129 951	6R	95 508	6S	420 987
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A	
<b>TOTAL III</b>	7B	694 508	TY	168 786	TZ	95 508	UA	767 786	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C	725 186	UB	169 184	UC	126 186	UD	768 183	
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			UE	129 951	UF	95 508			
			UG	39 233	UH	565			
			UJ		UK	30 113			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10				
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.									
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.									

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SIMO INTERNATIONAL										Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL	274 799	UM		UN	274 799			
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières			UT	155 118	UV		UW	155 118			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA								
	Autres créances clients			UX	1 521 850		1 521 850					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * ( Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO )			ZI								
	Personnel et comptes rattachés			UY	3 670		3 670					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	58 868		58 868					
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	93 187		93 187					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN								
		Divers		VP								
	Groupe et associés (2)			VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	11 946		11 946					
	Charges constatées d'avance			VS	34 509		34 509					
	<b>TOTAUX</b>			VT	2 153 948	VU	1 724 031	VV	429 917			
RENVOS	(1)	- Prêts accordés en cours d'exercice			VD							
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y									
Autres emprunts obligataires (1)			7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	345 921		345 921						
	à plus d'1 an à l'origine		VH	34 897		16 651		18 246				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A									
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	1 126 637		1 126 637						
Personnel et comptes rattachés			8C	84 636		84 636						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	164 888		164 888						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	475		475						
Obligations cautionnées			VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	20 162		20 162						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J	1 078		1 078						
Groupe et associés (2)			VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	1 092 081		1 092 081						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*			Z2									
Produits constatés d'avance			8L	27 057		27 057						
<b>TOTAUX</b>			VY	2 897 832	VZ	2 879 586		18 246				
RENVOS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice			VJ	50 000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice			VK	19 710	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise : SIMO INTERNATIONAL		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : 31122015			
<b>I. RÉINTÉGRATIONS</b>							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR) { de l'exploitant ou des associés de son conjoint		moins part déductible *		à réintégrer :		WA	194 717		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art.39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	16 547	WB		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	5 106	WC		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	12 725	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)		XX		XE	21 653
	Amendes et pénalités		WJ	1 558	Charges financières (art. 212 bis)*		XZ		XW	14 283
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *							XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)							I7		
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7	
	RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉRÉES	Moins-values nettes à long terme { - imposées aux taux de 15% ou de 19% (16% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées aux taux de 0 %							I8	
		Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* { - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions							ZN	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)							XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art.39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW			
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX	Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro		M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3			
							WR	294 490		
<b>II. DÉDUCTIONS</b>							PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*							WS			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréés dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)							WU	14 848		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % (16% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs							WV		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %							WH		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*							WP		
	Régime des sociétés mères et des filiales* (Produit net des actions et parts d'intérêts)		Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A				WW	
	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.							XB		
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement*							I6		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	* Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Entreprises nouvelles 44 sexties		L2	Jeunes entreprises innovantes (art.44 sexties A)		L5
		Pôle de compétitivité (art. 44 undecies)		L6	Société investissements immobiliers cotées (art. 208C)		K3	Zone de reconstruction de la défense (44 terdecies)		PA
		Zone franche urbaine (art.44 octies et octies A)		ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)		IF	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)		XC
		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)							PC	
		Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)							XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle pour investissement *		X9	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI			
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y2			
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>							TOTAL II			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)					XI	254 506		XH	39 984	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *					ZL			XI		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *								XL	254 506	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)					XN			XO		

\*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 NOT-SD





Désignation de l'entreprise SIMO INTERNATIONAL Néant  \*

<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	493 965
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	254 506
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	239 459
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	239 459

<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>		
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	76 350

<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>				
(à détailler sur feuillet séparé)				
	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
Provisions pour perte de change	8X	398	8Y	565
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
Provisions sur titres de participations	9D	8 000	9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
Effort construction	9K	4 327	9L	4 278
C3S (Organic)	9M		9N	10 005
	9P		9R	
	9S		9T	
<b>TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)</b>	YN	12 725	YO	14 848
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU	

**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

**ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS**  
 art. L3113-1et L3211-1du Code des Transports (case à cocher) XU

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032  
 (1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise SIMO INTERNATIONAL										Néant <input type="checkbox"/> *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie		ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserves légales - Autres réserves		ZB			
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie		ØD	(538 799)		Dividendes		ZE	320 000		
	Prélèvements sur les réserves		ØE	858 799		Autres répartitions		ZF			
						Report à nouveau		ZG			
	<b>TOTAL I</b>		ØF	320 000		(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)		<b>TOTAL II</b>	ZH	320 000	
<b>DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)</b>											
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235ter ZCA au titre de l'exercice										XV	
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier ( précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail )					J7		YQ			
	— Engagements de crédit-bail immobilier							YR			
	— Effets portés à l'escompte et non échus							YS			
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	— Sous-traitance							YT	99 400		
	— Locations, charges locatives et de copropriété ( dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois )					J8	397 821	XQ	399 774		
	— Personnel extérieur à l'entreprise							YU			
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	114 351		
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV	86 355		
	— Autres comptes ( dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles )					ES		ST	421 915		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							ZJ	1 121 794		
	IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE							YW	57 097	
— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers )					ZS		9Z	99 146			
Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052							YX	156 243			
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée							YY	629 240		
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ	408 826		
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 2015)*							ØB	961 575		
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*							ØS			
	— Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : 1 handicapés) :							YP	22		
	— Effectif affecté à l'activité artisanale							RL			
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZK	%		
	— Numéro de centre de gestion agréé*					XP		— Filiales et participations: (Liste au 2059-C prévu par art.38 II de l'ann. III au CGI) <small>Si oui cocher 1 sinon 0</small>		ZR	1
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL		
					Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC		
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO		
					Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale			JH	0	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ			

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : SIMO INTERNATIONAL

Néant  \***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1	Mat. de transp 12042012	68 000		49 187	18 813
	2	Mat. informati 11072007	1 328		1 328	
	3	Mat. informati 11092008	4 085		4 085	
	4	Mat. informati 29122009	1 137		1 137	
	5	Mat. informati 15112010	3 261		3 126	135
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

**B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES****Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées \***

	Prix de vente ⑦	Montant global de la plus value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19% (1) ⑪
				19%	15 % ou 16 %	0 %	
I - Immobilisations *	1	30 000	11 187	11 187			
	2						
	3						
	4						
	5		(135)	(135)			
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨			11 052				
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩			(A)	(B) (Ventilation par taux)		(C)	
CADRE C : autres plus-values taxable à 19% ⑪							

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.



Désignation de l'entreprise : SIMO INTERNATIONAL Néant \*

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % <sup>1</sup> ou 16 % <sup>2</sup> .	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) <sup>1</sup> .	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) <sup>1</sup> .	

<sup>1</sup> Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

<sup>2</sup> Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

**I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU**

Origine ①	Moins-values à 16 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ③	Solde des moins-values à 16 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

**II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS\***

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col. ⑦=②+③+④-⑤-⑥
	À 19 %, 16,5% <sup>(1)</sup> ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0 du CGI) ③	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0 bis du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % <sup>(1)</sup> ⑤		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME**  
**RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

N° 2059-D-SD2016

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : <u>SIMO INTERNATIONAL</u>					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
<b>I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N</b>						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL (lignes 1 et 2)</b>	3					
Prélèvements opérés {	4					
	5					
<b>TOTAL (lignes 4 et 5)</b>	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
<b>II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> alinéas de l'art. 39-1-5<sup>e</sup> du CGI)</b>						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise : SIMO INTERNATIONAL		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01012015.....et clos le : 31122015.....		Durée en nombre de mois <input type="text" value="1"/> <input type="text" value="2"/>	
<b>I - Production de l'entreprise</b>			
Ventes de marchandises	OA	8 940 042	
Production vendue - Biens	OB		
Production vendue - Services	OC	73 720	
Production stockée	OD		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	650	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	37 231	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
<b>TOTAL 1</b>	<b>OM</b>	<b>9 051 643</b>	
<b>II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)</b>			
Achats de marchandises (droits de douane compris)	ON	7 120 656	
Variation de stocks (marchandises)	OO	(964 938)	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP	7 689	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ		
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	728 261	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	1 953	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	417	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale	OY		
Taxes sur le C.A. autres que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	OZ		
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
<b>TOTAL 2</b>	<b>OJ</b>	<b>6 894 038</b>	
<b>III - Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	<b>OG</b>	<b>2 157 605</b>
<b>IV - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur le 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur le 1329)		<b>SA</b>	<b>2 157 605</b>
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n°1330-CVAE), alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n°1330-CVAE.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE		<b>GX</b>	<b>9 025 872</b>
Période de référence	GY	du	01012015
	GZ	au	31122015
Date de cessation		<b>HR</b>	
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.			
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032			

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

 (1)Néant \*

EXERCICE CLOS LE 3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 1 | 5 |

N° SIRET 3 | 3 | 1 | 6 | 9 | 2 | 6 | 6 | 5 | 0 | 0 | 0 | 6 | 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SIMO INTERNATIONAL

ADRESSE (voie) 7&amp;9 Route des Champs Fourgons

CODE POSTAL 92230

VILLE GENNEVILLIERS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 3200000

**I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :**Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays **II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2) M Nom patronymique GORAL Prénom(s) PIERRE

Nom marital  % de détention 70 Nb de parts ou actions 2240000

Naissance : Date 01101937 N° Département 75 Commune PARIS Pays FR

Adresse : N° 86 Voie BOULEVARD CARNOT

Code Postal 78110 Commune LE VESINET Pays FR

Titre (2) MME Nom patronymique ZENNOU Prénom(s) ALICE

Nom marital GORAL % de détention 12 Nb de parts ou actions 387645

Naissance : Date 07021940 N° Département 99 Commune CASABLANCA Pays

Adresse : N° 86 Voie BOULEVARD CARNOT

Code Postal 78110 Commune LE VESINET Pays FR

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° de dépôt

( liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital )

 (1)Néant  \*

EXERCICE CLOS LE 3 | 1 | 1 | 2 | 0 | 1 | 5 |

N° SIRET 3 | 3 | 1 | 6 | 9 | 2 | 6 | 6 | 5 | 0 | 0 | 0 | 6 | 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SIMO INTERNATIONAL

ADRESSE (voie) 7&amp;9 Route des Champs Fourgons

CODE POSTAL 92230 VILLE GENNEVILLIERS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE p5 1

Forme juridique	SAS	Dénomination	SPACE MARKET	N° SIREN (si société établie en France)	5   3   0   5   0   5   3   2   0	% de détention	90		
Adresse :	N° 7ET9	Voie	ROUTE DES CHAMPS FOURGONS	Code Postal	92230	Commune	GENNEVILLIERS	Pays	FR
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention			
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention			
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention			
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention			
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention			
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention			
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune		Pays	

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## IMPOT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le 01012015	et clos le 31122015	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe		Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre			
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la ca:			

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société :	Adresse du siège social :
SIMO INTERNATIONAL 7&9 Route des Champs Fourgons 92230 GENNEVILLIERS France	7&9 Route des Champs Fourgons 92230 GENNEVILLIERS
SIRET 33169266500069	
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

## REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET	
-------	--

## B ACTIVITE

Activités exercées  COMMERCE DE GROS D'HAB  Si vous avez changé d'activité, cochez la case

## C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3 %		Bénéfice imposable à 15 %		Déficit	
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%		PV à long terme imposables à 19%	
	PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
			PV exonérées (art. 238 quindecies)			

## 3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle art. 44 sexies  Jeunes entreprises innovantes  Zone franche urbaine  Pôle de compétitivité

Entreprise nouvelle art. 44 septies  Zone franche d'activité art. 44 quaterdecies  Autres dispositifs  Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies

Société d'investissement immobilier cotée  Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)  Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W  dans le secteur du logement social, art. 244 quater X 

## D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt.

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.

## E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n° 2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0.2 % prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) dans la rubrique "Recherche de formulaires", numéros d'imprimés "2032" ou "2033", formulaires "2032-NOT" ou "2033-NOT".

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
Tél :	Tél :
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
CGA <input type="checkbox"/> Viseur conventionné <input type="checkbox"/> N° d'agrément CGA	Date : 21042016 Lieu : GENNEVILLIERS
	Qualité : RESPONSABLE COMPTABLE
	Nom du signataire : M COHEN YANNE

# IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

## ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065

N° 2065 bis-SD

Si déposé néant, cochez la case :  (2016)

<b>F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES</b>							
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	<b>a</b>		payées par un établissement chargé du service des titres	<b>b</b>		320 000
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)						<b>c</b>	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées						<b>d</b>	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)						<b>e</b>	
						<b>f</b>	
						<b>g</b>	
						<b>h</b>	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)						<b>i</b>	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						<b>j</b>	
Montant des revenus répartis				<b>Total (a à h)</b>			320 000
<b>G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)</b>							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) ;		Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.				
- SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :			
1		2	3	à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6
					Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires
					5	6	7
							8
<b>H DIVERS</b>							
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS ( en cas de gérance libre )							
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS ( Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle )							
<b>I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION</b>							
REMUNERATIONS				MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%			
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)						MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
						MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)						MVLT réalisée au cours de l'exercice	
						MVLT restant à reporter	